

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 MAI 2022

14 - Objet : PROLONGATION DE LA CONVENTION DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) DU 15 MARS 2019

N° Ordre : DE-066-2022

Rapporteur : Nicolas Lacombe, vice-président au Développement Economique

Nomenclature : 7.4. Interventions économiques

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Espiens, après convocation du 11 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE
Barbaste : Mme Valérie TONIN
Bruch : M. Alain LORENZELLI
Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE
Calignac : M. Alban CASSAGNABERE
Espiens : M. Serge LARROCHE
Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS
Fieux : M. Joël AREVALLILO
Francescas : Mme Paulette LABORDE
Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN
Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA
Lasserre : M. Serge PERES
Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE
Le Fréchou : M. André APPARITIO
Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET
Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE
Mézin : Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA
Moncaut : -
Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL
Montgaillard-en-Albret : -
Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT
Montesquieu : M. Alain POLO
Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE
Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ
Pouézas : -
Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE
Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac : -
Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON
Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant
Vianne : Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Moncaut : M. Francis MALISANI à M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY, M. Patrick GOLFIER à M. Hugues DAVID,

Pouézas : M. Jean de NADAILLAC à M. Jacques ECHEVERRIA

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (3) :

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (1) :

Barbaste : M. Michel DAUNES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 41

Votants : 49

Absents : 12

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Développement Economique,

Vu la délibération n°DE-244-2017 d'Albret Communauté en date du 13 décembre 2017 adoptant sa stratégie de développement économique, son règlement d'intervention et approuvant la mise en œuvre du SRDEII et les conditions de la convention du SRDEII,

Vu la Convention SRDEII signée entre les Parties le 15 mars 2019,

Vu la décision n°DEC-062-2020 du Président d'Albret Communauté en date du 18 mai 2020 approuvant les dispositions de l'avenant n°1 à la convention SRDEII relatif aux dispositifs liés à la crise COVID 19,

Vu la délibération n°DE-076-2021 du 22 septembre 2021 autorisant la signature de l'avenant n°2 permettant de poursuivre le soutien aux entreprises au moyen de dispositifs locaux tels que le MUSAE en période de crise COVID 19, et le dispositif REBOND lié au rebond post-crise COVID 19,

Et après consultation pour avis de la Commission Développement Economique en date du 4 mai 2022,

Exposé des motifs :

La convention SRDEII, signée entre la Région Nouvelle Aquitaine et Albret Communauté le 15 mars 2019, permet de :

- Mettre en œuvre le Schéma régional SRDEII sur le territoire de l'Albret,
- Engager un partenariat privilégié avec la Région Nouvelle Aquitaine en matière de développement économique et d'accueil des entreprises sur le territoire,
- Arrêter les dispositifs d'aides aux entreprises (*Mesures d'Urgence et de Soutien aux Acteurs Economiques, prêts REBOND, Action Collective de Proximité, ...*),
- Garantir la complémentarité des interventions économiques.

Cette convention arrive à échéance le **1^{er} juillet 2022**. Le prochain Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et d'aides aux entreprises sera adopté lors de la plénière

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_066_2022-DE
Reçu le 23/05/2022
Publié le 23/05/2022

du Conseil régional du 20 juin 2022 (la loi prévoyant son adoption dans l'année suivant les élections régionales). Suivra l'arrêté préfectoral d'approbation qui le rendra opposable à l'ensemble des collectivités.

Afin d'éviter tout vide juridique pour les interventions économiques en cours, au titre de l'article L1511-2, L1511-7 et L1511-3 du CGCT, la Région Nouvelle Aquitaine invite Albret Communauté à faire voter l'avenant n°3 joint en annexe, afin d'autoriser le Président à sa signature.

Il est proposé : une prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour mémoire, le nouveau schéma sera adopté en juin 2022 par la Région, suivi de l'arrêté préfectoral et du nouveau règlement d'intervention de la Région des aides aux entreprises (adoption au plus tard en décembre 2022). Par la suite, la nouvelle convention pourra être votée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

- **D'accepter** la signature de l'avenant n°3 de prolongation de la convention du 15 mars 2019 avec la Région Nouvelle Aquitaine, pour la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) jusqu'au 31 décembre 2023,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

